

1. Editorial
2. L'aménagement du territoire en Afrique : un second souffle pour la décentralisation ?
3. Vers la mise en place d'une décentralisation en Thaïlande
4. Pourquoi l'aménagement du territoire est-il une priorité pour le Maroc aujourd'hui ?
5. Projet de coopération en matière d'aménagement du territoire au Venezuela
6. Publications
7. Conférences - Formations
8. Nouvelles de la coopération

Villes en développement - D.R.



Djakarta (Indonésie)

Villes et aménagement du territoire

Les disciplines budgétaires imposées aux pays en développement par les bailleurs internationaux ont conduit à survaloriser les indicateurs macroéconomiques et financiers pour juger leur capacité de s'engager vers le «nirvarnâ» de l'ajustement structurel. De ce fait, les politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain ont été sinon délaissées, du moins considérées comme de simples variables secondaires d'ajustement. On peut dire, selon l'expression consacrée, que la dictature du court terme a triomphé au détriment d'une vision à long terme, qui est l'horizon de toute politique territoriale. De telles priorités budgétaires ont écrasé les autres aspects du développement économique et social et les conséquences de ces choix ont entraîné une spirale d'effets négatifs : croissance urbaine galopante et anarchique, montée des inégalités sociales et spatiales, déséquilibres sectoriels de l'économie et accentuation de la pauvreté. On prend conscience de plus en plus aujourd'hui que le développement urbain et l'aménagement du territoire sont des composantes à part entière de la politique économique et qu'il est stérile et très coûteux de corriger après coup les déséquilibres urbains, régionaux et sociaux résultant de priorités budgétaires et financières. Ce constat, connu depuis longtemps, mais difficile à faire entrer dans les réalités institutionnelles et administratives, milite pour une réhabilitation des pratiques de la planification urbaine et territoriale dans les pays en développement. Ceux-ci offrent généralement une situation paradoxale : le développement par la base, la

mobilisation des acteurs locaux, la «gouvernance participative», selon l'expression en vogue dans le milieu des consultants internationaux sont célébrés comme des moyens appropriés pour assurer de «bonnes» politiques urbaines et territoriales. Malgré cela, les politiques gouvernementales ont les yeux fixés sur le suivi des indicateurs économiques et sectoriels, comme si la main droite des Etats ignoraient les mouvements de leur main gauche. En France, les récentes avancées des politiques urbaines et d'aménagement à travers les lois Voynet, Chevènement et celle dite de «Solidarité et renouvellement urbain» ouvrent une période nouvelle qui devrait rendre plus cohérente, plus efficace et plus justes les pratiques de la planification spatiale. Le développement durable, nouveau dénominateur commun des politiques territoriales, introduit de nouvelles contraintes mais aussi de nombreuses opportunités pour améliorer les politiques urbaines et territoriales. Il y a là sans doute des voies et des ressources nouvelles qui se présentent pour intensifier nos coopérations sur l'aménagement urbain avec les pays en développement. ■

Serge Wachter,
Conseiller scientifique au Centre de
Prospective de la DRAST*, Ministère de
l'Équipement des Transports et du
Logement

*Drastr : Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques

L'aménagement du territoire en Afrique : un second souffle pour la décentralisation ?

Christel Alvergne, Conseiller en aménagement du territoire auprès du PDM

En octobre 2001, la coopération française met en oeuvre un nouveau programme de " relance des politiques d'aménagement du territoire ". Défini pour 3 ans, ce programme est positionné au PDM à Cotonou.

L'aménagement du territoire africain est une condition nécessaire de son développement. Aucun pays ne peut accéder au développement sans équipement, sans vision territoriale et sans une coordination des institutions locales et nationale.

Pourtant, ces politiques ont été occultées au cours des deux dernières décennies du fait de l'ajustement structurel qui réduisait les politiques à des objectifs de court terme. Le discours dominant était alors celui de la décentralisation, devenue garante du développement et de la démocratie. Il est vrai que les logiques de ce processus s'opposaient aux principes de l'aménagement du territoire des années 1950 à 1970. D'un côté une croyance dans l'efficacité économique et sociale de la proximité, une conception ascendante du développement et une logique de subsidiarité comme moteurs de l'organisation institutionnelle. De l'autre, une vision unilatérale des politiques territoriales, menées par un Etat centralisé et garant de l'équité.

Mais aujourd'hui, aménagement du territoire et décentralisation ne s'opposent plus. L'aménagement du territoire est un objectif désormais réhabilité, tandis que la décentralisation est le moyen de parvenir à cet objectif.

Quels sont les enjeux de cette transformation ?

Restaurer le rôle de l'Etat. Certains pourraient voir dans ce renouveau de l'AT un retour du modèle français jacobin. Cette

vision est restrictive parce qu'elle oppose de façon binaire un système centralisé et un autre où l'Etat existe peu, une espèce de " tout ou rien". La réalité est tout autre. Cette évolution doit permettre à l'Etat de retrouver une légitimité et une fonction essentielle sur le territoire. La décentralisation a provoqué une multiplication des acteurs, chacun désormais responsable de l'aménagement de son territoire. Elle implique de ce fait une action concertée de l'ensemble pour éviter qu'une trop importante cacophonie ne provoque une perte d'efficacité, pour permettre la mise en oeuvre d'effets de levier. Dans ce contexte, le rôle de l'Etat devient majeur : producteur de vision, garant d'équité territoriale, coordinateur et arbitre. La décentralisation ne l'a pas dépossédé de sa fonction, comme on a pu le penser, mais donne un sens nouveau à son action. D'où l'importance de la prospective et de la déconcentration. La prospective est nécessaire pour produire du sens et pour mettre l'avenir en débat. La déconcentration, trop souvent oubliée doit désormais accompagner la décentralisation.

Redonner du souffle à la décentralisation. La décentralisation est beaucoup plus qu'un processus de déversement de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Elle est la recherche d'une autre architecture institutionnelle. En ce sens, elle n'est pas un état à atteindre, mais un processus en constant renouvellement. Il n'existe pas un bon système, mais une

adaptation et un portage institutionnel du développement. Ce sont ces conditions territoriales du développement auxquelles la décentralisation doit permettre d'accéder. Dans cette perspective, l'aménagement du territoire permet de restaurer le rôle de l'Etat, comme nous l'avons dit, il permet également d'instaurer une réflexion sur l'organisation territoriale des services publics. Celle-ci, gouvernée par des principes d'efficacité et d'équité, appelle la recherche de consensus et de mutualisation. En ce sens, la localisation des services publics, écoles, hôpitaux et les moyens routiers pour y accéder débouche sur le partage des responsabilités entre les collectivités locales et un dialogue avec l'Etat.

Trouver les voies d'un aménagement du territoire à l'africaine. Habiter, se déplacer et gouverner n'ont pas le même sens sur ce continent. Les éléments constitutifs du territoire, la route, la proximité, la frontière ou la nature de la propriété foncière ne relèvent pas des mêmes réalités que dans les pays occidentaux. L'aménagement du territoire pourrait s'appuyer sur quelques éléments structurant du territoire africain, comme par exemple le marché ou l'imbrication ville-campagne. Alors que bon nombre de politiques territoriales étaient dans le passé gouvernées par des logiques de drainage du territoire, il s'agit aujourd'hui de développer des actions adaptées à la culture du continent.

Ainsi, les fonctions structurantes du marché devraient être un élément important de réflexion dans le renouveau de ces politiques. On sait combien le marché africain structure le territoire, façonne les sociétés. Comment peut-il alors participer d'un aménagement du territoire ? Il ne s'agit pas ici de proposer la construction de marchés, mais d'identifier les axes d'aménagement à développer à partir d'une meilleure connaissance de leur fonctionnement. Les populations bougent, se rencontrent et s'enrichissent à partir de cette dimension.

Un changement de regard s'impose également si on observe la nature de l'urbanisation en Afrique. Si ce processus est partout facteur de développement, il porte également des changements à identifier et à comprendre. L'imbrication de la campagne dans la ville et le développement de l'économie populaire fait de la ville africaine un modèle atypique. On connaît l'importance des espaces verts et des jardins dans nos villes, mais l'aménagement des villes africaines doit dépasser une simple perspective d'embellissement.

Prendre en compte la dimension régionale : La constitution d'un espace économique, social et politique ouest-africain ne pourra pas se faire sans une vision territoriale. Les frontières nationales n'ont qu'une réalité limitée, que les pratiques et les mobilités des populations remettent constamment en cause. De plus, la mise en oeuvre de politiques sectorielles au niveau régional aura des effets géographiques qu'il serait nécessaire d'appréhender et de prendre en compte. Mais pour que les pôles puissent devenir moteurs, il

faudrait que leur dimension régionale soit mesurée et canalisée.

Finalement, une relance de l'aménagement du territoire en Afrique est un défi. En effet, cet objectif ne rentre pas directement dans les principes d'action des bailleurs de fonds. Pourtant, on voit poindre ici et là une nouvelle prise de conscience sur ces sujets. Plusieurs Etats, le Sénégal, le Bénin, la Côte d'Ivoire et d'autres replacent cette ques-

tion dans l'actualité, des institutions régionales comme l'UEMOA se préoccupent de la dimension territoriale de sa politique sectorielle. Réhabiliter l'aménagement du territoire permet d'inscrire les processus de décentralisation et de régionalisation dans une vision du territoire africain et dans un cadre d'action cohérent pour les acteurs institutionnels et privés autant que pour les bailleurs de fonds. ■



Cotonou - Bénin

Villes en développement - D.R.

Vers la mise en place d'une décentralisation en Thaïlande

Eric Bogdan, Architecte, chargé de mission, programme de coopération en architecture et urbanisme franco-thaïlandais

Bangkok, mégapole de 1500 km² qui compte environ 10 millions d'habitants est la capitale d'un royaume centralisé qui n'a cessée depuis sa fondation en 1782 d'attirer une population à la recherche d'emploi, de divertissements et d'ascension sociale.

La forte croissance économique thaïlandaise des années 80-90 (9% en moyenne par an de 1985 à 1995) a laissé les pouvoirs publics impuissants face à la pression des investisseurs privés qui ont largement profité de la surenchère des valeurs immobilières pour construire la ville à tour de bras sans contraintes architecturale ou urbanistique jusqu'à la chute du marché immobilier en 1997. La municipalité de Bangkok, alors focalisée sur les questions de circulation automobile s'est dotée d'un important réseau d'infrastructure autoroutière, et plus récemment d'un métro dont la troisième ligne sera achevée en 2004.

La construction des infrastructures de communication a en effet été la priorité du gouvernement puisqu'elle répondait non seulement au besoin de résorption des encombrements qui paralysaient la capitale, et mettait

le pays en porte-à-faux par rapport à la place régionale stratégique projetée, mais ces infrastructures étaient le nœud central d'un vaste réseau qui visait à couvrir l'ensemble du territoire.

Ainsi, la Thaïlande a concentré ses efforts pendant ces dix dernières années à la construction des infrastructures routières qui lui permettent aujourd'hui de relier au Sud la Malaisie, à l'Ouest la Birmanie, au Nord-Est le Laos et à l'Est le Cambodge. Les futures extensions de ces réseaux au Laos et au Cambodge devraient permettre à la Thaïlande de relier la Chine et le Vietnam par la route.

Ces stratégies d'aménagement du territoire sont définies par le Comité national pour le développement économique et social (NESDB).

En 1950 un Conseil national économique a été créé pour réaliser des études économiques et

conseiller le gouvernement sur les questions économiques et fiscales. Le Conseil était alors composé d'une vingtaine de membres, présidé par le Premier ministre, et travaillait sur cinq secteurs; l'agriculture, les finances, le commerce, l'industrie et les télécommunications. En 1957 la Banque mondiale a lancé une étude sur la situation économique de la Thaïlande qui donna lieu à des recommandations sur la création d'un système de planification économique national qui faisait défaut. La Banque a recommandé la création d'une agence centrale de planification qui poursuivrait les études et élaborerait des plans pour son développement. Suite à ces recommandations, le Comité national pour le développement économique a été créé en 1959, puis transformé en Comité national pour le développement économique et social en 1972.

Cet organisme est depuis lors;

- chargé de réaliser les plans quinquennaux et des plans annuels,
- étudier, analyser et donner des solutions aux problèmes de développement, et identifier les opportunités économiques,
- évaluer les projets de développement avant leur mise en œuvre en contrôlant s'ils sont en accord avec le plan national,
- coordonner la mise en œuvre des programmes en s'assurant qu'ils sont en accord avec les politiques prescrites dans le plan,
- contrôler et évaluer le déroulement des programmes et des projets,
- développer la communication.

Le Comité national pour le développement économique et social a privilégié pendant longtemps le développement de Bangkok et sa région, avec notamment la création à la fin des années 80 de l'*Eastern Seaboard*, vaste zone dotée d'un port en eau profonde située à une centaine de kilomètres à l'est de la capitale. Cette zone

a été conçue pour recevoir des industries lourdes et attirer des investissements étrangers par le biais de privilèges fiscaux.

Ainsi, aujourd'hui la municipalité de Bangkok n'autorise plus l'implantation d'usines sur son territoire et l'Eastern Seaboard est devenue la plus grande zone industrielle du pays confrontée aux problèmes de pollution et absorbant une main d'œuvre issue du monde rural.

La Direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (DTCP) du ministère de l'Intérieur fut créée en 1957 pour mettre en œuvre la politique nationale, et ce n'est qu'en 1996 que furent établis des bureaux dans les 75 départements du pays.

Les 1451 cadres du DTCP ont eu jusqu'en 1999 la charge d'établir des plans à plusieurs échelles; des plans régionaux qui regroupent plusieurs départements, des plans départementaux qui indiquent l'occupation des sols, les zones urbaines, les transports, et les futurs développements, et enfin des plans d'urbanisme indiquant avec précision les futurs développements pour les vingt années à venir. Ces plans d'urbanisme concernaient 144 municipalités à l'exception de Bangkok qui a mis en place son propre service d'urbanisme.

Dans la pratique le DTCP n'a depuis sa création pas été en mesure de remplir sa mission (une centaine de plans d'urba-

nisme ont été réalisés), et encore moins de mettre en œuvre les plans proposés. Seules les infrastructures routières se sont développées en agglutinant les constructions à leurs abords profitant des réseaux électriques mis en place à cette occasion.

Conformément à nouvelle constitution de 1997 une réforme administrative a augmenté sensiblement le nombre de municipalités (1129 actuellement) et de regroupements de villages. La décentralisation laisse désormais aux municipalités le soin d'établir elles-mêmes leurs plans d'urbanisme sous réserve de se plier aux directives nationales, alors que très peu d'entre elles sont

équipées de services adéquats. Ainsi le rôle de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire se réduira progressivement à la réalisation des plans régionaux et départementaux ainsi qu'à la formation du personnel des services techniques municipaux. Les cadres du DTCP semblent satisfaits de cette formule puisqu'ils n'auront plus à subir les vives critiques portées à leur égard. Ils devraient massivement rejoindre les équipes municipales dès lors que les budgets auront été transférés. Cependant ils s'interrogent sur la capacité des collectivités locales à réaliser un travail pour lequel elles n'ont aucune expérience. ■

Pourquoi l'Aménagement du Territoire est-il une priorité pour le Maroc aujourd'hui ?

Mohamed Souafi, Directeur de l'aménagement du territoire du Maroc - Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre (ANHI)

L'Aménagement du Territoire constitue l'un des nombreux chantiers du rattrapage, de la mise à niveau et de la modernisation de notre pays. Ce qui fait la spécificité de ce chantier, c'est d'abord qu'il traite conjointement de tous les problèmes, l'environnement, la formation, l'habitat, la production, et qu'il concerne, à des titres divers, tous les citoyens..

Mais le plus important réside dans la dimension politique de l'affaire ; aménager aujourd'hui consiste à aborder autrement les problèmes, à partir des besoins exprimés par la population et à concevoir autrement les solutions, en fonction des capacités d'initiative et de projets émanant des territoires eux-mêmes.

Certains s'étonnent parfois de l'importance que nous accordons à l'Aménagement du Territoire et de l'intérêt que nous avons porté à la tenue d'un débat national. Je tiens à leur en donner clairement les raisons. Nous sommes entrés dans une période tout à fait singulière de notre histoire nationale ; la décennie qui vient de commencer sera pour notre pays, **la décennie de tous les dangers**. En effet au cours des

dix à quinze ans qui viennent nous allons devoir faire face à trois échéances. Chacune d'elle suffirait à poser des problèmes très difficiles, mais leur conjonction va créer une situation d'extrême tension qui ne pourra être affrontée qu'en ayant posé toutes les cartes sur la table, afin d'élaborer un consensus national sur la démarche que nous devons suivre.

Les trois échéances déjà inscrites dans le calendrier relèvent

de la démographie, de l'économie et de l'écologie :

-La dimension démographique sera décisive ; depuis quelques années, nous assistons à l'arrivée à l'âge adulte de la vague des naissances de la fin de la décennie soixante-dix – avec les conséquences que l'on sait en matière de chômage des jeunes et en particulier des jeunes diplômés. **Ce n'est qu'un début**. La demande d'emplois va s'accroître fortement dans les dix

ans qui viennent et elle concerne des jeunes que le système scolaire n'a pas été capable de former efficacement et des diplômés dont beaucoup se sont engagés dans des branches qui ne correspondent pas aux besoins de l'économie réelle. Ces millions de jeunes, insuffisamment ou mal formés, vont arriver sur un marché du travail lui-même en pleine transformation. -L'économie : les travaux du Ministère du Plan ont montré que pour faire face aux besoins du pays, il fallait doubler le rythme de croissance de l'économie qui stagne depuis des décennies autour de 2,5 %. Ce n'est pas un simple changement de rythme qui est ici en cause ; si nous stagnons à ce niveau, c'est pour des raisons de fond, de structure. Et pour doubler la croissance, il faudra en préalable des réformes de structure de très grande ampleur qui mettent

en jeu les équilibres mêmes de notre société et qui supposent un large consensus. Mais notre économie va subir dans le même temps une mutation radicale avec le Traité de libre-échange ; l'ouverture européenne, c'est tout simplement la mondialisation, avec toutes ses implications et en particulier en matière de compétitivité. Or pour être compétitif le Maroc devrait accomplir un effort considérable de rattrapage, un effort parfaitement ciblé, en termes de qualifications et d'espaces concernés, pour répondre exactement aux besoins du développement économique, et plus particulièrement industriel.

- L'écologie : pour compléter le tableau, il faut ajouter que nos grands équilibres écologiques sont à la limite de leurs capacités et que nous allons entrer en situation de pénurie pour la ressource essentielle qu'est l'eau. Nous ne pourrions traiter ce problème qu'au prix d'une politique draconienne d'économie de l'eau; mais cela n'est pas un simple problème technique ; c'est une question sociale sensible qui met en cause l'affectation de la ressource, son coût, son mode d'utilisation.

Le défi marocain de la prochaine décennie sera donc d'offrir des emplois à des millions de jeunes, sous la contrainte absolue de la compétitivité in-

ternationale, tout en atteignant les limites de nos ressources naturelles.

Le problème de fond qui est posé ici peut être résumé ainsi : compte tenu du triple défi qui est en face de nous, comment allons nous gérer notre territoire de façon à l'affronter avec la meilleure efficacité possible ? En effet, le lieu de rencontre de ces trois défis, c'est le territoire lui-même. Et, c'est de là que provient la difficulté de l'approche impliquant forcément une démarche consensuelle.

Ainsi peut s'expliquer l'action d'organisation d'un débat national sur l'aménagement du territoire que nous avons considéré comme première " pierre de construction " d'un énorme chantier et justifier la démarche adoptée pour ce débat basée sur une logique ascendante, du local au national. Il s'agit tout simplement de démocratie et de conception de la démocratie.

La démocratie véritable, ce n'est pas l'invective tous-azimuts et la foire d'empoigne des intérêts personnels sur la place publique. C'est une démarche sérieuse et difficile qui demande du temps et des efforts ; elle doit se dérouler en trois temps : l'information des intéressés, le débat organisé et la fixation des orientations sur une base consensuelle ou majoritaire.

C'est exactement ce que nous



Vue aérienne Fez (maroc)

Villes en développement - D.R.

avons fait. Je crois pouvoir dire que nous avons accompli un effort d'information comme cela n'avait jamais été fait dans notre pays. Nous avons donné la parole à tous ceux qui avaient quelque chose à dire, en commençant par la base et en recherchant, par étape, une synthèse nationale. Cette démarche n'est pas un exercice de style. Elle s'est avérée concluante pour la production d'une Charte Nationale de l'Aménagement, qui explicite le consensus national sur le développement du territoire.

La mise en œuvre des orientations et des recommandations de cette charte nécessitent une importante mobilisation de la part de tous les acteurs : Etat, collectivités locales, opérateurs

socio-économiques, société civile.... C'est une nouvelle " force d'attaque " que le Maroc est appelé à développer pour répondre aux différents enjeux déclinés au niveau de la charte. Le département de l'Aménagement du Territoire s'y emploie avec ardeur en cherchant à affermir et à promouvoir une pratique et un savoir-faire dans ce domaine. C'est dans ce cadre que s'inscrit la signature, tout récemment, de la convention cadre/Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), la première du genre entre le Royaume du Maroc et la République française pour un appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique rénovée de l'aménagement du territoire national. ■

Projet de coopération en matière d'aménagement du territoire au Venezuela

Michel TITECAT, Economiste principal, Ingérop

Après les catastrophiques inondations de décembre 1999, un mouvement de solidarité internationale s'est manifesté. La France est intervenue concrètement et rapidement, en particulier sur le thème du relogement et sur la prévention des risques.

Les autorités vénézuéliennes, averties des savoir-faire français en matière d'aménagement du territoire, ont souhaité la mise en place d'une coopération renforcée sur cette composante. Les effets désastreux des inondations étaient dus en grande part à une ges-

tion très déficiente du développement spatial, tant en matière d'extension urbaine ou de préservation du patrimoine naturel que de localisation des activités. Plus généralement, le Venezuela se préoccupait de la mise en œuvre de la décentralisation, dont les objectifs majeurs portent sur

un développement régional plus équilibré et la mise en valeur des régions peu peuplées de l'intérieur.

Le présent projet de coopération est l'aboutissement de cette démarche voulue par le Venezuela et qui correspond aux objectifs du Ministère des affaires étrangères, engagé dans le soutien au renouveau des politiques d'aménagement du territoire dans les pays en développement.

Contexte politique et institutionnel

Depuis 1998, le Venezuela a vécu de grands changements, aussi bien en ce qui concerne l'appareil exécutif que le pouvoir législatif, avec la montée en puissance d'un mouvement socio-politique autour du Président Chavez. Cela s'est accompagné de profondes mutations dans le dispositif institutionnel, avec une nouvelle Constitution (24-03-2000) qui organise en particulier les pouvoirs locaux. Il est intéressant de noter que l'aménagement du territoire est spécifiquement inscrit dans la nouvelle Constitution, dans la section portant sur les «*droits environnementaux*». Il correspond à une approche horizontale, interministérielle, et intègre des procédures de consultation publique. Le dispositif apparaît de la sorte comme une approche moderne de l'aménagement du territoire, et on y trouve de nombreuses analogies

avec le dispositif français. Divers organismes sont institués, avec des mandats qui relèvent spécifiquement de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire, notamment le *Conseil Fédéral de Gouvernement* qui administre le *Fonds de Compensation Interterritorial*, et les *Conseils de Planification et de Coordination des Politiques Publiques* au niveau de chacun des Etats.

Orientation et enjeux des politiques d'aménagement du territoire

Le territoire vénézuélien présente une grande diversité et des opportunités encore peu exploitées. Près de 85% de la population est concentrée sur un corridor proche du littoral. Ainsi, alors que les aires fortement urbanisées souffrent d'engorgement et d'une pollution très élevée, les régions périphériques sont sous-équipées, l'activité industrielle reste fragile et les potentialités y sont peu mises en valeur, notamment dans le domaine agricole.

L'aménagement du territoire est redevenu, avec la nouvelle administration, une priorité exprimée. Le Gouvernement a défini les grandes orientations du développement spatial, de façon très volontariste, en se fixant un objectif général d'une occupation des territoires plus équilibrée, permettant de valoriser des potentiels aujourd'hui peu exploités.

- Cette «*reconquête de l'intérieur*» s'appuierait sur le renforcement d'un axe central est-ouest, Orénoque-Apure et la constitution de deux axes nord-sud, l'un à l'est vers Ciudad Bolívar, l'autre à l'ouest vers San Cristóbal. Le réseau de transport routier, ferroviaire et fluvial joue un rôle important dans la mise en œuvre de cette stratégie.
- Dans le même temps, les Régions, institutions regroupant des Etats, ont été dynamisées afin de constituer le cadre de concertation des grands projets d'aménagement du territoire.
- Enfin, le processus de décentralisation se voit conférer une place centrale dans le dispositif, avec un renforcement des compétences des collectivités territoriales et des dispositifs institutionnels et financiers inscrits dans la Constitution et dans la loi.

On note que les lignes directrices de l'organisation territoriale future émanent d'une réflexion descendante (*top-down*) et constituent un projet «*Présidentiel*». Il est important que la démarche s'enrichisse d'une approche ascendante (*bottom-up*), portée par les Régions, Etats et Municipalités. Le présent projet de coopération s'inscrit dans cette perspective.

L'organisation institutionnelle comporte trois niveaux : l'Etat fédéral, les Etats au nombre

de 23, et les Municipalités. Leurs ressources et leurs prérogatives sont définies dans la Constitution.

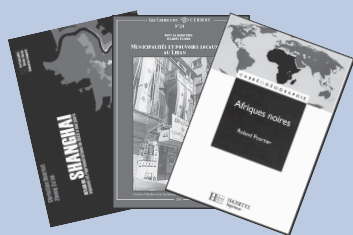
D'autres schémas d'organisation territoriale sont également à mentionner :

- Au niveau infra-communal, on trouve les *parois*, qui peuvent assurer, sous certaines conditions et par délégation, des fonctions de gestion de proximité (déchets, cimetières...).
- Au niveau supra-communal, la loi prévoit des regroupements en *districts* et en communautés de communes (*mancomunidad*).
- Au niveau interrégional, les «*Régions*» associent plusieurs Etats dans une perspective de coopération et de mise en cohérence des orientations de développement spatial.

Les Etats sont de taille modeste en extension et en population. Leur regroupement en six Régions constitue une échelle plus large, plus pertinente pour conduire des projets de développement territorial d'envergure. Les régions sont ainsi appelées à être le cadre territorial adéquat pour les politiques d'aménagement du territoire.

Les Conseils régionaux de développement rassemblant les représentants politiques des Etats et municipalités, les administrations centrales, la société

Publications



Atlas de Shanghai. Espaces et représentations de 1849 à nos jours sous la direction de Christian Henriot et Zheng Zu'an. Cartographie d'Olivier Barge et Sébastien Caquard.- Paris : CNRS Editions, 1999.- 183 p. , cartes (Coll. Asie orientale).

Née en 1849, Shanghai est une création des temps modernes, croissance singulière dans une nation pétrie de continuités. En prenant appui sur des matériaux inédits, cartes anciennes, documents d'archives, reconstructions statistiques, les auteurs ont voulu réintroduire l'espace dans le temps, dire l'histoire à travers les mutations du territoire, redonnent une épaisseur historique aux bouleversements du temps présent.

Prix : 30,18 Euros

Municipalités et pouvoirs locaux au Liban sous la direction d'Agnès Favier .- Beyrouth : Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain, 2001.- 438 p. (Coll. Cahiers du CERMOC, n° 24).

Le rétablissement des autorités municipales par les urnes (élections municipales de 1998) pose d'emblée la question du changement des modalités d'exercice du pouvoir local. Son impact est analysé à partir de trois axes de réflexion: celui de la représentation locale, celui des pratiques de participation et celui des mécanismes de négociation autour de la mise en place de politiques publiques dans le cadre municipal.

CERMOC : cermocadm@lb.refer.org

Afriques noires par Roland Pourtier.- Paris : Hachette, 2001.- 255 p. , cartes (Coll. Carré Géographie - Hachette Supérieur, 7).

Aujourd'hui, quatre décennies après les indépendances, l'Afrique ne marche pas partout du même pas. Les indicateurs démo-socio-économiques qu'en donnent les pays du Nord entretiennent un «*afro-pessimisme*» auquel la multiplicité des crises (conflits armés, famines, sida,...) donne quelque crédit. Pourtant de profonds changements sont en cours. La révolution urbaine bouleverse les configurations socio-spatiales, change les comportements et les mentalités, initie des bifurcations culturelles.

Prix : 13,57 Euros

civile (universités, institutions...) ont vocation à organiser le débat et la concertation, en s'appuyant sur un organisme technique régional propre : les *Corporations régionales de développement*.

Au niveau de l'Etat fédéral, le Ministère de la planification et du développement (MPD), et en particulier le Vice-Ministère du développement régional (MPDDR), ont vocation à coordonner l'ensemble des politiques de développement régional.

C'est donc avec ces deux acteurs, le MPDDR et les Régions, que le présent projet de coopération sera mis en œuvre.

Le projet de coopération

Principes directeurs

- Concentrer l'intervention.

Dans un souci d'efficacité, le projet se concentrera sur la Région Centre-Occidentale qui a été choisie en raison (1) du contexte local, qui permet de couvrir un large éventail de problématiques d'aménagement du territoire ; (2) du niveau avancé de la réflexion sur le développement spatial.

- Une forte implication du partenaire vénézuélien.

Pour atteindre l'ensemble des intervenants vénézuéliens, il est indispensable que la contre-partie disposent de moyens importants, ne se-

rait-ce que pour assurer la dissémination des savoir-faire acquis. L'engagement de l'administration vénézuélienne est élevé, représentant près de trois fois la dotation de la partie française.

- Une démarche de formation-action.

On a adopté un schéma de formation-action, particulièrement adapté à la situation actuelle où le calendrier des études de diagnostic, de planification et de programmation du développement spatial est très fourni.

La Région Centre-Occidentale

Cette Région comporte 71 municipalités, avec 81.700 km et 3,6 M habitants et rassemble des Etats non pétroliers. Zone de piémont andin, l'agriculture, l'élevage et la pêche y ont constitué longtemps l'essentiel de la base économique. Plus récemment, une industrie de PMI, relativement performantes, a pu se développer. Les secteurs leaders sont l'agroalimentaire et la métal-mécanique.

Sa position géographique favorable, à mi-chemin entre la zone centrale Caracas-Valencia et le pôle pétrolier de Maracaibo, à proximité du port Puerto Cabello, lui ont permis de consolider son rôle de carrefour d'échange. Aujourd'hui, Barquisimeto est le premier centre commercial alimentaire vénézuélien. Le

Ciudad Bolívar (Venezuela)



Villes en développement - D.R.

secteur des services et commerces y est remarquablement développé. Mais des efforts restent à faire pour renforcer la compétitivité régionale.

La ville de Barquisimeto est incontestablement le pôle métropolitain de la Région Centre-occidentale. L'agglomération rassemble près de 1,5 million d'habitants, avec une forte croissance.

Contenu du projet de coopération

- Le projet sera une action de renforcement institutionnel, intervenant aux quatre échelles territoriales de l'aménagement du territoire :

(1) l'Administration centrale, avec comme bénéficiaire de référence le MPD-DR.

(2) la Région, dans le cas présent la Région Centre-occidentale, au travers de son organisme technique de référence, les Corporations régionales de développement

(FUDECO).

(3) Les Etats de la Région Centre-occidentale, avec comme bénéficiaire principal l'Etat de Lara.

(4) Les municipalités, urbaines (Barquisimeto) ou plus rurales, impliquées dans les projets de développement agricole intégré.

- Le renforcement institutionnel et les transferts de savoir-faire, porteront sur les métiers de l'aménagement du territoire.

- La méthode retenue, la formation-action, traitera de deux thèmes opérationnels :

- La planification, en insistant sur :

- Le diagnostic spatial (social, économique, environnement).

- La prospective et l'élaboration de visions spatiales de long terme, impliquant les acteurs publics et privés.

- La conduite d'un projet, dans ces différentes étapes : identification, définition, suivi, évaluation. ■

Conférences Formations

- Financement du développement
- Habitat économique et développement durable
- Les échelles du développement urbain : l'effet de la métropolisation des territoires»

Financement du développement

La conférence internationale des Nations Unies chargée d'examiner la question du financement du développement se tiendra à Monterrey, Nuevo Leon, Mexique du 18 au 22 mars 2002. Le rapport du Secrétaire général a établi des recommandations sur la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le développement, le commerce, le renforcement de la coopération financière internationale aux fins du développement, la dette; un rapport du Groupe de haut niveau sous la présidence de M. E. Zedillo complète la préparation de la réunion.

→ Contact : Secrétariat de coordination, Tél: 212 963 2587, Fax: 212 963 0443 www.un.org/esa/ffd, mail : ffd@un.org

Habitat économique et développement durable

Organisé du 3 au 21 juin 2002 à Grenoble, Ce cours qui fait partie du cycle «Architecture de terre : cultures constructives et développement durable», propose une approche globale du projet de construction économique : les études préalables, l'accessibilité, la qualité de la construction et les éléments de coût. Les participants auront ensuite la possibilité de développer un ou plusieurs aspects de leur propre projet avec l'assistance technique de l'équipe pédagogique.

→ Contact : CRATerre-EAG, Marina Trappeniers, tél. 33 4 76 40 14 39, fax 33 4 76 22 72 56, mail : craterre-eag.formation@grenoble.archi.fr

Les échelles du développement urbain : l'effet de la métropolisation des territoires»

Le 26ème congrès de l'INTA se tiendra du 23 au 26 juin 2002 à La Haye, Pays Bas. Au cours du congrès, la réflexion sur la question de la métropolisation s'orientera sur les articulations des réseaux urbains, sur les enjeux hiérarchiques et sociaux, sur l'évolution des modèles démocratiques, sur les structures et équipements économiques déterminants pour une région métropolitaine.

→ Contact : INTA, Tél. 31 70 324 54 26; fax 31 70 328 070 27; www.inta-aijn.org

Financé par :

Ministère
de l'Équipement,
des transports
et du logement

Ministère
des Affaires étrangères

Directeur de publication:
Jean Smagghe,
président de l'ISTED

Rédacteur en chef :
Jean-Michel Maurin,
Association de
professionnels
développement urbain
et coopération (AdP)

Comité de rédaction :
Xavier Crépin,
François Croville,
Dominique Ducourtioux,
Nicolas Frelot,
Maryse Gautier,
Francis Godard,
Marie-Alice Lallemand-Flucher,
François Lamoise,
Hugues Leroux,
Claude de Miras,
François Noisette,
Françoise Reynaud.

Secrétaire de rédaction et PAO :
Christiane Graechen-Rebel

Impression Graphoffset
Bondoufle (91)

ISSN 1551 - 1672

Abonnement : 4 n° par an
120 FF. - 18,29 Euros

ISTED
Centre de documentation
et d'information
«Villes en développement»
Arche de la Défense
Paroi Sud
92055 La Défense Cedex
France
Tél. (33) 1 40 81 15 74
Fax. (33) 1 40 81 15 99
mél. crebel@isted.com
http://www.isted.com

«Financement de l'urbanisation : expériences des villes du Mercosur»

Organisé conjointement par la Commission Economique pour l'Amérique Latine (CEPAL), le réseau MERCOCIUDADES et l'ISTED, avec le concours financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), le séminaire régional «Financement de l'urbanisation : expériences des villes du Mercosur» s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2001 à Santiago du Chili.

Le programme comportait une série de sessions consacrées aux thèmes suivants :

- le cadre institutionnel et juridique,
- la gestion et la planification du développement urbain, le financement des projets,
- les différentes formes de partenariat et de types de contrats public/privé,
- l'accès aux services urbains pour les populations défavorisées,

- la vie des contrats et la régulation. De nombreuses expériences ont pu être échangées lors de ces deux journées entre les villes du Mercosur ainsi qu'avec des représentants des institutions internationales et régionales, et les experts français.

Des possibilités de coopération, notamment sous les aspects institutionnels et des mécanismes de financement, ainsi que pour la formation des professionnels chiliens ont été évoquées:

- l'aménagement et le développement urbain et régional,
- la gestion des ressources en eau par bassin versant,
- les services publics, en particulier l'eau potable, l'assainissement, l'irrigation, la protection contre les crues,
- les activités portuaires à Valparaiso.

Le colloque «Habitat des pauvres :
quelles politiques face aux inégalités
urbaines» prévu du 8 au 10 avril 2002

à Casablanca est reporté au 12-14 juin 2002.

→ Contact : colhabmaroc@hotmail.com

Partenariat pour le développement du grand Antananarivo

L'objectif principal du projet est d'accompagner la mise en place, à Antananarivo, d'un Bureau de Développement évoluant à terme vers une agence d'agglomération. Le deuxième objectif du projet est d'apporter un appui technique complémentaire aux communes périphériques.

Le projet se place dans le cadre d'un partenariat associant, outre l'AFD, le programme multi-bailleurs " Cities Alliance " et la coopération décentralisée (la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) de la Réunion pour les actions relevant de l'intercommunalité et la Région Ile de France pour l'appui à la Commune Urbaine d'Antananarivo).

A l'issue du présent projet, la Coopération française devrait pouvoir cesser son appui institutionnel aux communes de l'agglomération d'Antananarivo.

→ Contact : nicolas.frelot@diplomatie.gouv.fr

Appui à la gestion municipale et au développement urbain au Congo

Le projet d'une durée de 36 mois a pour objectif de remettre en état de fonctionnement et de rendre plus performants, en tenant compte des besoins exprimés par les mairies concernées, les services administratifs, financiers et techniques de celles-ci, de les aider à se doter de nouveaux équipements, d'instruments et de procédures plus efficaces. Cette démarche doit aussi permettre aux Maires concernés de mieux se positionner au regard des projets lourds d'infrastructures et d'équipements envisagés par les autres bailleurs de fonds intervenant au Congo. Une assistance technique sera positionnée auprès du Maire de Brazzaville, avec une responsabilité sur l'ensemble du projet, ainsi que l'évaluation et le monitoring de celui-ci.

→ Contact : nicolas.frelot@diplomatie.gouv.fr

Appui à la décentralisation et à la maîtrise d'ouvrage des collec- tivités locales du Cap Vert

Le projet apportera son appui dans le cadre du Programme National de Décentralisation afin :

- d'améliorer l'interface entre l'Etat et les collectivités.
- de permettre aux collectivités locales en collaboration avec les services compétents de l'Etat de maîtriser pleinement la gestion des finances municipales et d'exercer la pleine maîtrise de leur compétences.
- de former les différents intervenants (Etat, collectivités, ONG) pour leur permettre de mieux travailler séparément et ensemble selon les différentes modalités de compétences.
- d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation.
- de poursuivre le travail de sensibilisation et d'appropriation des réformes déjà engagé avec l'Association Nationale des Municipalités du Cap-Vert et les collectivités.
- de favoriser l'émergence d'un pôle de formation souple et efficace à partir de l'INAG (Institut National d'Administration et de Gestion).
- de favoriser la coordination des interventions extérieures avec l'aide de la DGCI (Direction Générale de la Coopération Internationale).

→ Contact : nicolas.frelot@diplomatie.gouv.fr

Gestion de la croissance urbaine à Addis-Abeba

Le projet pour la mise en œuvre du plan directeur d'Addis-Abeba prévoit :

- Renforcement des capacités de coordination du Bureau chargé de l'application du plan directeur
- Amélioration des transports publics de masse à Addis-Abeba
- Rénovation du centre ville (quartier de la Gare)
- Création de centres commerciaux secondaires
- Création de terrains viabilisés
- Amélioration de la gestion des ordures ménagères
- Coordination, communication et évaluation

Ce projet a été préparé et sera mis en œuvre en permanente liaison avec l'agence de coopération allemande.

→ Contact : nicolas.frelot@diplomatie.gouv.fr